

L'éco-label européen pour les aspirateurs



Décision 2003/121/CE de la Commission du 11 février 2003.
J.O. nº L 47 du 21 février 2003.
Critères valables jusqu'au 31 mars 2007 (extension possible jusqu'au 31 mars 2008).

Couvre tous les aspirateurs autonomes, tels que les aspirateurs-traîneaux et les aspirateurs-balais. Ne couvre pas les aspirateurs sans fil ou fonctionnant sur batterie et les aspirateurs à unité centrale.

Le marché européen des aspirateurs est étendu (14 millions d'unités vendues en 1998 seulement) et la concurrence y est féroce. L'amélioration des performances de nettoyage ne suffit plus.

Les consommateurs veulent un produit simple d'utilisation, avec un design innovant, à niveau sonore réduit et ayant des qualités de filtration de l'air. En réponse à ces attentes, les producteurs jouent de plus en plus sur:

– Des qualités ergonomiques et une facilité d'utilisation améliorée (pour le changement des sacs et des filtres par exemple),
– Des designs innovants, avec des formes contemporaines et des couleurs variées,
– Des appareils plus petits avec le même pouvoir de succion,
– Un meilleur filtrage pour améliorer la qualité de l'air.

L'essor de la conscience environnementale fait que le public réclame des produits "verts" et les producteurs veulent que leurs produits soient perçus comme bons pour l'environnement. L'éco-label européen pour les aspirateurs offre une chance unique aux producteurs qui veulent donner à leurs produits une image verte crédible de différencier leurs produits et d'être reconnus à travers toute l'Europe.

L'éco-label garantit que le produit est un des plus performants dans sa catégorie, avec un modèle pensé pour rendre l'appareil plus silencieux, pour réduire les émissions de poussière et faciliter le recyclage en fin de vie. Ces affirmations sont garanties par une certification réalisée par un organisme indépendant.

L'éco-label européen, qui est le seul signe de qualité environnementale à la fois certifié par un organisme indépendant et valable à l'échelle de l'Europe, constitue une opportunité unique de répondre aux attentes de vos clients.

Apposer l'éco-label sur vos produits signifie qu'ils possèdent les atouts suivants:

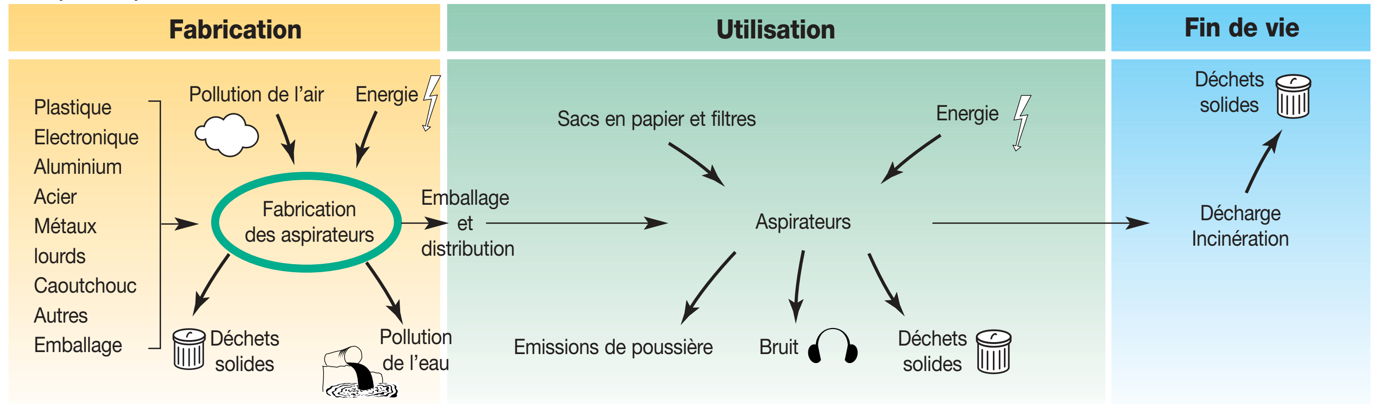
- Réduction des dommages environnementaux liés à la consommation d'énergie
- Réduction des dommages environnementaux liés à l'utilisation des ressources naturelles
- Recyclabilité, durabilité et maintenance accrues
- Réduction de l'utilisation de substances dangereuses
- Sécurité du produit
- Mode d'emploi pour une utilisation plus respectueuse de l'environnement

DONNEZ À VOTRE PRODUIT UN SIGNE CRÉDIBLE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE...
DEMANDEZ DÈS MAINTENANT L'ÉCO-LABEL EUROPÉEN

Pour recevoir l'éco-label européen, les aspirateurs doivent répondre aux critères écologiques et de performance suivants



Analyse de cycle de vie



CRITÈRES ÉCOLOGIQUES

Limitation des substances dangereuses pour l'environnement et la santé

- Les éléments en plastique > 25 g doivent être exempts de:
  - Chloroparaffines à chaîne de 10-13 C, teneur en chlore > 50% en poids.
  - Retardateurs de flamme.
  - Substances auxquelles sont attribuées les phrases R45-46, R50-53, R60-61 conformément à la Directive 67/548/CEE.
- Sauf dans les cas prévus par la Directive 2002/95/CE, le produit ne devra pas contenir de:
  - Plomb.
  - Mercure.
  - Cadmium.
  - Chrome hexavalent.
  - Polybromodiphényles (PBB).
  - Polybromodiphényléthers (PBDE).

Efficacité de dépoussiérage
- 70% pour les tapis.
- 98% pour les surfaces dures.

Economies d'énergie
- < 345 Wh pour les tapis.
- < 69 Wh pour les surfaces dures.
- Résistance au déplacement de la tête d'aspiration: <25 N.

Réduction du niveau sonore
- < 76 dBA.

Emissions de poussière
- < 0,01 mg/m².
- Filtres à poussière remplaçables et/ou lavables et de couleur claire.

Mode d'emploi et information au consommateur

Les informations suivantes doivent figurer sur le mode d'emploi:
- Vider le sac à poussière quand il est plein diminue la consommation d'énergie.
- Eteindre l'aspirateur lorsqu'on ne l'utilise pas.
- Garantie et disponibilité des pièces de rechange.
- Conçu pour être recyclé et non pas jeté.
- Conseil sur la garantie de reprise du fabricant.
- Conseil sur l'entretien (changement des sacs et filtres).
- Indicateur indiquant que le sac est plein.
- Poids du produit.

Informations figurant sur l'éco-label:
- Nettoyage efficace, faibles émissions de poussières, faible niveau de bruit.
- Faible consommation d'énergie.
- Durabilité et recyclabilité améliorées.

Produit conçu pour faciliter le recyclage:

- Démontage facile du produit.
- Eléments électriques assemblés mécaniquement.
- Eléments métalliques aisément accessibles.
- Eléments en plastique exempts d'inclusions métalliques inséparables.
- Eléments en plastique > 25 g portent un marquage permanent selon la norme ISO 11469.
- Le fabricant offre la reprise et le recyclage du produit à l'exclusion des sacs et filtres.

CRITÈRES DE DURABILITÉ

- Durée de vie du moteur > 550 heures.
- Durée de vie du suceur > 1.000 rotations de tambour.
- Durée de vie du tuyau > 40.000 oscillations.
- Durée de vie de l'interrupteur principal > 2.500 fois.
- 2 ans de garantie et disponibilité des pièces de rechange pendant 10 ans après l'arrêt de la production.



Cette fiche de synthèse a pour but de fournir une information d'ordre général. Pour une information plus détaillée sur les critères et pour savoir qui contacter dans votre pays pour obtenir l'éco-label, veuillez consulter le site Internet suivant:

http://europa.eu.int/ecolabel

Illustrations: Véronique Hariga
Production: Qwentès s.a.



Commission européenne